

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020 A 20H MAIRIE DE LA BERNARDIERE

Le 03 septembre 2020 à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis en session ordinaire en mairie à la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents: DURAND Claude, Maire; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, Vincent GRIFFON, LORIOU Sylvie, adjoints; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Jean-Louis, DOUILLARD Stéphanie, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, SECHER Isabelle, TIJOU Audrey.

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire Madame LORIOU Sylvie

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 03 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité. Le procès-verbal du conseil municipal 02 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1: SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmise avec la convocation au présent conseil :

D2020_014	02/07/2020	DIA n°14: renonciation à préempter les parcelles AB
		34 et AB 32 p d'une superficie de 41 m².
D2020_015	28/07/2020	DIA n°15 : renonciation à préempter la parcelle I 819
		d'une superficie de 817 m².
D2020_016	28/07/2020	DIA n°16 : renonciation à préempter les parcelles C
		111-112-114-529-531 d'une superficie de 1 283 m ² .
D2020_017	05/08/2020	DIA n°157: renonciation à préempter la parcelle I 820
		d'une superficie de 736 m².

PARTIE 2: DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents: 19 Votants: 19

Administration générale

Rapporteur: Claude DURAND, Maire

1. <u>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation du représentant de la commune de la Bernardière</u>

Le Conseil Communautaire de Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu Rocheservière a décidé de créer lors de sa réunion du 29 Juin dernier, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre l'intercommunalité et ses communes membres pour la durée du mandat, soit au total 11 membres : le président et 1 représentant par commune.

Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) (et éventuellement l'inverse).

Son rôle est donc de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. La CLECT est délibérante, c'est elle qui approuve ou pas le rapport pour les questions de transfert.

Claude DURAND, à l'unanimité, est désigné représentant de la commune de la Bernardière au sein de la CLECT.

PARTIE 3: INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1. Agenda

08 septembre 2020 : 19h30 - commission enfance 09 septembre 2020 : 18h30 - comité évènementiel

15 septembre 2020 : 19h15 - comité sport

17 septembre 2020 : 19h00 - commission communication et évènementiel

29 septembre 2020 : 20h00 - comité culture

Monsieur le Maire clos le conseil à 21h49

A La Bernardière, le 16 septembre 2020.

